



## GESTION PRÉVISIONNELLE DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES

# Signataire du 1<sup>er</sup> accord, FO ne signe pas le second !

C'est sans enthousiasme que nous avons signé l'accord GPEC groupe du 28 octobre 2011 car il se montrait bien trop modeste dans ses ambitions en matière de *gestion prévisionnelle des emplois et des compétences*. Nous souhaitons néanmoins contribuer à bâtir un Groupe BPCE dans la **concertation et la négociation** avec les dirigeants du nouvel organe central, BPCE. Il s'agissait pour nous d'amorcer un processus de **dialogue social** que nous souhaitons à terme vertueux, notamment à l'issue de la négociation GPEC ultérieure.

Au pied du mur compte tenu du durcissement de la réglementation bancaire, ces derniers ne sont en réalité préoccupés que de rentabilité, de compétitivité et de productivité **sur le dos des salariés**. Cette attitude patronale se vérifie dans le texte du second accord truffé de références au *Projet Stratégique Groupe 2014-2017* élaboré sans aucune concertation avec les instances représentatives du Personnel...

En revanche, les outils indispensables à une GPEC véritable n'y figurent pas :

- Une cartographie des métiers **négociée et partagée**,
- Un observatoire digne de ce nom et non pas **un leurre** (comme aujourd'hui),
- Un entretien professionnel **sous la responsabilité exclusive de la DRH**,
- Une appréciation des compétences **bien distincte** de l'évaluation de la pseudo-performance individuelle,
- Un temps partiel de fin de carrière **réellement incitatif**.

La méthodologie GPEC n'y est même pas décrite alors que l'accord est d'application directe dans les 147 entreprises qui composent le Groupe.

### LE NOUVEL ACCORD GPEC NE SE DONNE AUCUNEMENT LES MOYENS D'UNE GESTION PRÉVISIONNELLE DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES AUTHENTIQUE.

Ce nouveau texte s'inscrit tout simplement dans un contexte de **compression des effectifs** (cf. le *Projet Stratégique Groupe 2014-2017*) qu'il accompagne gaiement en se fixant des **objectifs dérisoires** pour un Groupe d'envergure telle que le nôtre.

Les emplois dits sensibles, les emplois en tension, les emplois carrément supprimés, devrions-nous en faire fi pour nous montrer « modernes » ?

Est-ce vraiment responsable de vouloir cantonner les organisations syndicales à un rôle subalterne sur la question de **l'anticipation de l'évolution des métiers et des compétences** dans le Groupe comme s'y emploie actuellement BPCE ?

Est-ce bien raisonnable que de **servir ainsi la soupe à nos dirigeants en ratifiant un tel texte** et à ne faire ainsi de ce nouvel accord groupe BPCE qu'**un faire-valoir patronal** ?

Une question se pose : pourquoi cette négociation GPEC et pourquoi maintenant ? Outre les « gains » politiques ci-dessus évoqués, en obtenant **un accord GPEC au rabais** à l'échelle du Groupe, les 147 entreprises qui le composent, sont ainsi dispensées de négocier leur propre GPEC, ainsi que les contrats de génération proposés par les pouvoirs publics.

C'est tout bénéf pour nos employeurs ! Merci qui ?

### QUE L'ON NE COMPTE PAS SUR FO POUR MANGER DE CE PAIN-LÀ !

Bruno Aguirre – Marc Delaleuf – Claude Rup  
Coordonnateurs FO Groupe BPCE

